

DÉCISION N° 2025-126DC

Objet : Construction d'une nouvelle station d'épuration à filtres plantés de roseaux à Sceaux d'Anjou (25CC009)

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attribution dudit conseil au Président ;

Vu l'axe 2 du Projet de Territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines », et l'engagement E4 inscrit dans les principes d'action de la labélisation LUCIE 26000, « Préserver l'environnement » ;

Considérant la consultation 25CC009 publiée le 12/06/2025 sur le Ouest-France, le profil acheteur et le site internet du pouvoir adjudicateur ;

Considérant l'offre reçue;

Considérant que l'entreprise ERSE a remis une offre présentant un meilleur avantage économique :

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché 25cc009 à l'entreprise ERSE sise 9 rue des Messagers, ZA de Chatenay à ROCHECORBON (37210) pour un montant de 941 795.02 € HT ;

Article 2 : Le Président

- certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (<u>www.telerecours</u>), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion d'Angers, le 06/10/2025

Étienne GLÉMOT Président

